

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LA CLUSAZ

Enquête Publique portant sur :

Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie)

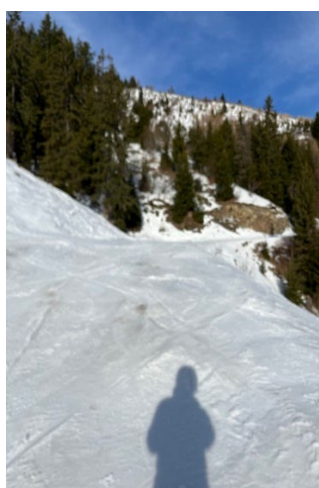
Enquête Publique du lundi 23 mars 2026 au vendredi 24 avril 2026

Demande au titre du Code de l'Environnement (Articles L 123-1 et suivants et R.122-2) et du Code de l'Urbanisme (Articles L.422-7 et R.473-1)

TITRE DEUXIEME



Les Louveteaux



Liaison Les Mélèzes



Combes des juments



Dévers Combes des juments

**Hugues ASPORD**
Commissaire-Enquêteur
Mars-Avril 2026

Enquête publique relative à :

Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) Rapport d'Enquête Publique – Avril 2026 Hugues Aspord – Commissaire-Enquêteur

SOMMAIRE

TITRE PREMIER : Rapport du Commissaire-Enquêteur

PREAMBULE	3
1 – Présentation.....	4, 5, 6 et 7
2 – Composition du dossier d'enquête publique.....	8 et 9
3 – Présentation synthétique du contenu du dossier	9
4 – La concertation et l'avis des PPA.....	10, 11 et 12
5 – Procès-verbal de synthèse.....	12
6- Mémoire en réponse du Maître d'ouvrage aux questions et remarques du Commissaire-Enquêteur	12
Annexe 1 : Certificat d'affichage	
Annexe 2 : Certificat de publication	

TITRE DEUXIEME :

7- Analyse et commentaires du Commissaire-Enquêteur

8- Avis motivé du Commissaire-Enquêteur

7- Analyse et commentaires du Commissaire-Enquêteur

7.1 Sur l'enquête publique et sa régularité

Après la réception de ma désignation par le Tribunal Administratif de Grenoble, j'ai pris contact avec Madame de Terrasson, chargé de mission par la commune de La Clusaz pour assurer le suivi de cette enquête publique en lien avec les élus et les techniciens de la SATELC (Société d'Aménagement Touristique d'Exploitation de La Clusaz).

Un premier entretien a eu lieu le lundi 19 janvier 2026 avec Mme de Terrasson ; M. Ruphy Antonin (élu Conseiller Municipal référent domaine skiable et moniteur de ski) ; M. Dieu Grégory (Adjoint à la direction du service des pistes pour la commune) ; M. Vuillet Tom (Directeur du service des pistes) ; M. Thibault Franco (SATELC) ; M. Rochon Roguet Mickaël (SATELC).

Ce groupe m'a présenté les enjeux de ce « Projet d'aménagement du domaine skiable secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments ». J'ai obtenu toutes les informations demandées sur les objectifs et les enjeux de ce projet. Nous avons également fait un point sur la phase de concertation du public et des PPA avant de réaliser une visite des sites concernés en ski.

Le mercredi 28 janvier 2026 j'ai pu récupérer le dossier complet pour vérifier son contenu soumis à enquête publique puis, après nous être assurés de sa complétude, nous avons fixé la période de l'enquête, ainsi que les dates et lieu des permanences.

Le dossier étant complet, les formalités de signature des pièces soumises à l'enquête et les paraphes du registre ont pu être réalisés le même jour.

7.2 Organisation et déroulement de l'enquête publique

L'arrêté de Monsieur le Maire qui a prescrit cette enquête publique en a défini les modalités.

Ce dossier est traité au titre :

- Du Code de l'urbanisme (articles L.422-7 et R.473-1)
- Du Code de l'Environnement (articles L 122-1 et R.112-1 à R.122-5)
- Du Code général des collectivités territoriales.

Les dates de l'enquête ont été fixées du lundi 23 mars 2026 au vendredi 24 avril 2026, soit une durée de 33 jours.

Enquête publique relative à :

Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) Rapport d'Enquête Publique– Avril 2026 Hugues Aspor – Commissaire-Enquêteur

Les dates, lieux et heures de permanences du Commissaire-Enquêteur au nombre de trois ont été arrêtés comme suit :

DATES	HORAIRES	LIEU
Lundi 23 mars 2026	9h00 à 12h00	Mairie de La Clusaz (Haute-Savoie)
Jeudi 09 avril 2026	9h00 à 12h00	
Vendredi 24 avril 2026	9h00 à 12h00	

Ces permanences se sont tenues.

La mise à disposition du public des dossiers et du registre d'enquête a été assurée en dehors des permanences du Commissaire-Enquêteur par le secrétariat de mairie de La Clusaz aux jours et heures d'ouvertures, où les observations et les propositions du public pouvaient être déposées.

Un dossier détaillé répondant aux textes propres concernant le « Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) ».

L'ensemble des pièces de l'enquête publique était également disponible en version numérique aux adresses suivantes :

- <https://www.laclusaz.org/projet-louveteaux/>
- <https://www.laclusaz.org/actualites/enquete-publique-amenagement-du-domaine-skiable-du-23-03-au-24-04-26-inclus/>

Et sur le registre numérique à l'adresse suivante :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/7155>.

L'enquête s'est déroulée normalement, sans incident, et conformément aux textes en vigueur et aux prescriptions de l'arrêté du Maire.

7.2.1 Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registre d'enquête

L'enquête publique s'est terminée le vendredi 24 avril 2026. J'ai clos le registre et j'ai pris possession des dossiers de l'enquête.

Le registre dématérialisé avec l'accès à la messagerie, ainsi que la version numérique du dossier ont été clos le vendredi 24 avril 2026 à 23h59.

Enquête publique relative à :

Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) Rapport d'Enquête Publique – Avril 2026 Hugues Aspard – Commissaire-Enquêteur

7.2.2 Contexte général

A l'issue de la présente enquête, j'ai constaté que l'information du Public a bien été réalisée, par voie de presse, par voie d'affichage et de communication sur panneaux lumineux. Je considère qu'ainsi le public a, sous une forme ou sous une autre, été tenu informé du « Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments » et notamment les propriétaires fonciers

7.3 Bilan des contributions versées à l'enquête publique de la consultation des Personnes Publiques Associées

Les nombreuses contributions se répartissent de manière inégale en trois catégories :

- **AVIS FAVORABLE à TRES FAVORABLE :**

190 avis avec des argumentations diverses mais complémentaires quant à l'avenir à court et moyen terme de la station de ski et plus largement du village de La Clusaz. Ressortent les points saillants sur la pérennité des saisons hivernales à venir :

- préservation de secteurs d'apprentissage du ski sécurisé à une altitude assurant la garantie d'un enneigement suffisant ;
- diversification des activités vers une tourisme 4 saisons avec l'accent centré sur l'hiver et l'été ;
- protection du patrimoine local avec la conservation d'une « station village » dans un cadre protégé avec le respect des traditions locales ;
- harmonie entre l'économie touristique et plus traditionnelle localement (agricole et artisanale) ;
- renoncement aux extensions de pistes, aux liaisons inter-stations, aux projets immobiliers démesurés ;
- recherche d'une maîtrise de la consommation de la ressource en eau dans la limite des autorisations préfectorales ;
- référence à l'étude « Climsnow » dans son interprétation rassurante, donc favorable ;
- prise de conscience du réchauffement climatique mais avec la recherche de la meilleure adaptation dans un souci d'équilibre, tant pour la protection de l'environnement que sur la gestion financière

En conclusion, l'ensemble de ces contributions soutiennent le « Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments ».

Enquête publique relative à :

Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) Rapport d'Enquête Publique – Avril 2026 Hugues Aspord – Commissaire-Enquêteur

- **AVIS DEFAVORABLE A TRES DEFAVORABLE :**

40 avis avec des arguments quasiment tous semblables quant à la fin de vie à plus ou moins long terme des stations de ski de basse et moyenne altitude.

Synthétiquement, ils se traduisent par les observations suivantes :

- Un projet qui confirme la fuite en avant dans le « tout ski » qui est pourtant sans avenir à terme face au réchauffement climatique.
- Une consommation d'eau excessive et inutile pour alimenter des enneigeurs alors que la ressource s'amenuise
- Equipés d'enneigeurs des secteurs exposés en orientation Sud et Sud-Ouest qui ne pourront pas conserver la neige produite ni même la neige naturelle.
- Des équipements de remontées mécaniques obsolètes qui obèrent la fluidité de la circulation et du transport des skieurs (notamment le TLSG de La Combe des Juments).
- Des travaux de terrassements destructeurs et donc inutiles dans le contexte climatique actuel et à venir.
- . Des investissements financiers, publics et privés, très importants sans certitude d'être rentabilisés.
- Plusieurs contributions font référence à l'étude « Climsnow » dans son interprétation la plus inquiétante, et sont donc défavorables.
- Des conséquences graves avec les dégâts causés par le déboisement, sur la faune et la flore, sur les espèces protégées. Les avis de la MRAE ne sont pas suivis.

- **AVIS PARTAGES ET PROPOSITIONS :**

8 Avis expriment des positions mixtes avec des aspects favorables et d'autres non :

- La quasi-totalité des ces contributions soutient la réalisation d'un espace débutant sur ce qui sera « le stade des Louveteaux » au Crêt du Merle, à une altitude permettant d'avoir un enneigement convenable et plus durable.
- La création d'un circuit acrobranche et d'une tyrolienne permet d'améliorer l'offre touristique estivale. Ces activités manquaient à La Clusaz.
- Autant de ces contributeurs conteste les aménagements prévus sur le secteur de La Combe des Juments (reprofilage de la piste et enneigeurs).
- Proposition de liaison inter secteurs vers l'Etale par la piste des « Prises » (piste bleu , accès sûr pour tous les niveaux de ski avec un accès par le Télémix en direct, plutôt que ce projet sur la Combe des Juments

Enquête publique relative à :

Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) Rapport d'Enquête Publique– Avril 2026 Hugues Aspor – Commissaire-Enquêteur

- Il faut reconsidérer le projet d'enneigement du bas de la piste de la Combe des Juments. Si le secteur de l'Étale est considéré comme stratégique pour l'avenir, d'autres solutions mériteraient d'être étudiées, par exemple : -la mise en place d'un accès par remontée mécanique depuis le milieu de la Combe des Juments jusqu'à l'arrivée de la piste des Mélèzes et aussi une amélioration de l'accès à l'Étale via Beauregard
- Pour améliorer la liaison vers le secteur de l'étales, il serait sans doute plus pertinent de remplacer le transval qui, compte tenu de son débit, est un point de blocage, par un télésiège partant du télémix pour rejoindre la gare de départ du télésiège des juments et de moderniser ou remplacer ce dernier.
- L'installation d'enneigeurs sur la piste des Mélèzes serait déjà suffisant et pour assurer la remontée des skieurs en altitude rapidement, l'aide du télésiège de côte 2000 rénové éviterait les travaux sur le bas de La Combe des Juments.
- Plantation de sapins ou Douglas rive gauche de haut en bas de la Combe des Juments pour essayer d'apporter de l'ombre, même si cela prendra du temps...
- Avec l'emplacement du tapis sur « le stade des Louveteaux », il y a un risque de conflits entre bons skieurs et débutants. Son installation de l'autre côté depuis la cabane jusqu'à la rive droite du début des mélèzes serait plus judicieuse. Cela nécessiterait un peu de remblais sur la droite du début des mélèzes mais au moins cela mettrait les petits skieurs à l'abri et apporterai un meilleur confort de travail aux enseignants.

En réponse aux avis des contributeurs, des services, et des Personnes Publiques Associées, l'autorité organisatrice porteuse du « Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments » a développé ses réponses argumentées pour maintenir et confirmer son projet en l'état.

8- Avis personnel motivé du Commissaire-Enquêteur

8.1 Points forts :

- Le « Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) » est présenté à l'aide d'un dossier très complet, argumenté et précis.
- Les nouveaux secteurs sont localisés en continuité des pistes existantes, sans extension, ni création.
- Les orientations sont cohérentes avec les choix retenus par la collectivité donnant ainsi une information claire aux habitants concernés par ce projet d'aménagement du domaine skiable.

Enquête publique relative à :

Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) Rapport d'Enquête Publique— Avril 2026 Hugues Aspord – Commissaire-Enquêteur

- L'Avis de l'Autorité Environnementale sur le projet retient l'attention de l'autorité organisatrice.
- Globalement, sur la forme et le fond, le dossier soumis à l'enquête publique a bien été de nature à traduire les choix de la commune et de la SATELC en termes d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments ,
- Les réponses apportées par l'Autorité Organisatrice au travers de son mémoire en réponse, qui l'engage, ce dernier s'étant attaché à répondre aux observations du public en relation avec l'objet de l'enquête, à celles des PPA et du Commissaire-Enquêteur.

8.2 Points faibles et amendables

- L'Autorité Organisatrice peut enrichir le « Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments » en s'appuyant sur certaines propositions de plusieurs contributeurs à court et moyen terme.
- L'Avis de l'Autorité Environnementale qui retient l'attention de l'Autorité Organisatrice doit être davantage être pris en considération, ce qui contribuera à améliorer la qualité du dossier avant son approbation.
- La justification d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments doit faire l'objet d'une communication régulière et transparente dans tous les domaines.

8.3 Bilan de ces aspects positifs, faibles et amendables

Je considère :

- Que les aspects positifs qui ressortent du dossier soumis à l'enquête l'emportent sur les points faibles et amendables (mais perfectibles).
- Que le projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments répond à un besoin pour l'activité pérenne de la station à court et moyen terme selon l'étude « Climsnow », à savoir jusque dans la période 2050 à 2060.
- Qu'il est souligné que les Personnes et Organismes Publiques Associées (PPA) n'expriment pas d'opposition au projet mais de simples remarques et préconisations.
- Considérant la teneur des échanges et les observations que j'ai pu recueillir au cours des trois permanences et par voie dématérialisée,
- Considérant les réponses apportées par l'Autorité Organisatrice suite aux observations formulées par le public, par les PPA et à mes questionnements exprimés dans le Procès-Verbal de Synthèse.

Enquête publique relative à :

Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) Rapport d'Enquête Publique– Avril 2026 Hugues Aspor – Commissaire-Enquêteur

8.4 Avis personnel et motivé du Commissaire-Enquêteur

Compte tenu des considérations ci-dessus,

- Des efforts engagés par la commune de La Clusaz et par la SATELC dans les limites de leurs compétences pour fédérer autour du « Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments dans des conditions raisonnables, durables et soutenables, bien que perfectibles,
- D'intégrer certaines observations avec la possibilité de réviser certaines dispositions du projet et d'examiner au cas par cas les demandes,

Et APRES AVOIR :

- 1) Rencontré les responsables du projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments,
- 2) M'être rendu sur les sites et plus particulièrement sur les secteurs objets du projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments,
- 3) Entendu les observations du Public,
- 4) Pris connaissance des réponses de la Collectivité aux PPA, aux services et au Procès-Verbal du Commissaire-Enquêteur,
- 5) Pour l'ensemble des motifs énoncés,

J'émet un AVIS FAVORABLE

au « Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) ».

J'assortis cet avis des **recommandations** suivantes :

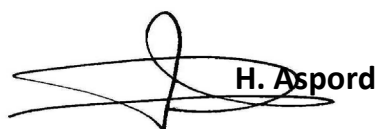
- Maintenir une concertation avec la population afin de permettre une appropriation collective du projet,
- Adapter les contraintes afin de permettre d'optimiser l'implantation des équipements,
- Prendre en compte les demandes possibles en provenance du secteur agricole,
- Retenir et suivre les préconisations de l'Autorité environnementale, notamment dans le cadre du suivi des travaux par un BET (Bureau d'Etudes Techniques) au niveau environnemental (hydrologue, écologue pour la flore la faune et la biodiversité, géologue...),

Enquête publique relative à :

Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) Rapport d'Enquête Publique– Avril 2026 Hugues Aspord – Commissaire-Enquêteur

Concernant ces remarques, cela consistera pour le pétitionnaire à instaurer un dialogue élargi avec les acteurs locaux et les partenaires concernés sous une forme à définir, et à engager les actions concertées et coordonnées nécessaires à la réussite du projet.

Fait le 03 juin 2026

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Commissaire-Enquêteur

NB : *Le rapport d'enquête avec ses annexes et les conclusions motivées forment un ensemble indissociable et doivent être considérés en globalité.*

Enquête publique relative à :

Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur du Merle, piste des Mélèzes et Combe des Juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) Rapport d'Enquête Publique– Avril 2026 Hugues Aspard – Commissaire-Enquêteur